

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 juin 2009

L'an deux mille neuf et le huit juin à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : M. POUSSET à Mme DARMAILLACQ  
M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET  
Mme SANTOS à Mme HUC

Etait excusé : M. AUGUEUX

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2009
- jury d'assises
- point sur la sécurité routière
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 11.05.2009
- document bâtiment et démarche HQE
- note sur les enjeux et l'organisation de la concertation et du pilotage des études GPSO
- compte rendu de la réunion du 11 mai 2009 au Centre Routier Départemental

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2009 n'est signé que par les membres présents ou représentés du groupe de la majorité. Les élus de la minorité reprochent « les manquements d'observation de leurs membres » (reprenant in extenso leur propos), lors de la présentation de l'avant-projet de l'école maternelle faite par M. BILLA, architecte.

Le maire leur répond qu'ils feront le prochain compte rendu lorsque M. BILLA exposera le nouveau projet « école » en séance du conseil municipal.

Le maire a précisé qu'il s'agissait simplement d'un premier échange qui n'était suivi d'aucune prise de décision.

### **1) Point sur la sécurité routière**

Le maire demande aux élus s'ils ont des questions à poser sur le document qui leur a été transmis. Aucune question n'a été posée.

Le maire s'est renseigné sur les radars automatiques.

Ce radar pédagogique passe au rouge si la limite de vitesse est dépassée. Son coût est de l'ordre de 10 000 euros auxquels il faut ajouter 8 000 euros d'ingénierie.

A la question de Mme HELAND sur la possibilité de cumuler radar et autre aménagement, le maire répond que s'il y a un radar, il est nécessaire de procéder à l'aménagement de l'entrée du village pour donner une impression de rue afin de créer un effet de ralentissement, en amont de l'équipement.

Pour le moment, le projet du plateau surélevé a été adressé pour avis au Centre Routier Départemental. Si le retour est positif, le chiffrage et le montage financier seront envisagés. Ce projet nécessiterait des acquisitions foncières qui concerneraient deux propriétaires. Cela serait un point délicat à résoudre.

M. FRANCESCHINIS interroge le maire sur la difficulté de réaliser des travaux routiers proches d'un monument historique. Le château de M. POISSANT est inscrit mais non classé. A priori, aucun problème majeur ne devrait se poser.

Le maire signale que nous sommes toujours en attente de l'avis du Centre Routier Départemental de Sécurité pour la pose de 5 ralentisseurs (Pingua, Mareuil, Les Arroucats Route de Budos(2)).

## **2) Jury d'Assises**

L'arrêté préfectoral de répartition a prévu Pujols sur Ciron comme commune centralisatrice. Le tirage porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

PUJOLS est donc chargé de transmettre à la Cour d'Appel de la Gironde une liste préparatoire regroupant les communes de BUDOS, GUILLOS, PUJOLS et SAINT MICHEL de RIEUFRET.

1<sup>er</sup> tirage au sort : 2 électeurs de PUJOLS

- Mme DUMOLLARD ép. BOTCAZOU Mireille
- M. DILLERIN Claude

Après le 2<sup>ème</sup> tirage au sort, les 6 personnes devant figurer sur la liste sont :

- M. BARCENA Alain, domicilié à Budos
- M. BENTEJAC André, domicilié à Budos
- M. DILLERIN Claude, domicilié à Pujols sur Ciron
- Mme DUMOLLARD ép. BOTCAZOU Mireille, domiciliée à Pujols sur Ciron
- Mme PERAUDEAU Michelle, domiciliée à Saint-Michel de Rieufret
- Mme PIVETEAU Patricia, domiciliée à Guillos

## **3) SAFER**

Le maire qui a contacté la SAFER informe les élus que le compte rendu définitif sera adressé dans quelques semaines. Sur 423 courriers adressés seulement 140 propriétaires ont répondu. La majorité de ces derniers souhaite le maintien en l'état de leur(s) parcelle(s) (ni vente, ni échange). Compte tenu des informations recueillies, ce projet sera vraisemblablement arrêté.

## **4) Le samedi 20 juin 2009**

- Le maire rappelle à l'assemblée la « Journée Nature » organisée par l'Association des Propriétaires et Chasseurs. Une benne sera installée sur la place des Platanes (Bourg). Le rendez-vous aura lieu à 9 H 30 sur cette place. A la fin du ramassage des déchets, un apéritif et des grillades seront proposés aux participants (sur inscription). Mme HUC souligne que le directeur de l'école a informé tous les parents d'élèves.
- Le soir à 21 H 30, le premier spectacle des « scènes d'été 2009 » à Pujols aura lieu.

## **5) questions diverses**

- Suite à une question d'un administré, Mme DARMAILLACQ demande confirmation que les Pujolais qui seront dans une zone d'assainissement autonome paieront la consommation d'eau comme actuellement.

Le maire répond que seuls les administrés habitant dans une zone d'assainissement collectif seront concernés par les changements de tarif du mètre cube d'eau.

- Le maire distribue une brochure « Natura 2000 ».

1 300 invitations avaient été lancées pour l'assemblée générale de l'Association Ciron Nature qui s'est tenue à Pujols. Il y eut très peu de participants. M. GUERRERO précise que cette invitation était limitée aux propriétaires de parcelles en bordure du Ciron.

Cette association est chargée du document d'objectif du Ciron pour remplir les obligations Natura 2000.

- Le maire remet aux élus un deuxième document sur les Grands Projets du Sud-Ouest.

Une réunion sera présidée par Mme la Sous-préfète à la Sous-préfecture de Langon le mercredi 17 juin. L'ordre du jour sera le suivant : avis sur la mixité voyageurs – frêt, information sur la desserte des agglomérations et enjeux environnementaux et recueil de propositions.

Le maire ne pouvant s'y rendre a demandé qui pouvait représenter la commune.

Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO et LAFON ont répondu par l'affirmative.

- Mme HELAND reproche à Mme HUC, vice-présidente du RPI, que cette structure ne fonctionne pas correctement. Elle regrette de ne pas être tenue informée : absence de communication sur l'avancement du projet « école », aucun envoi de compte rendu du conseil communautaire, non transmission du budget avant le vote. Le travail devrait aussi être mieux réparti ; une délégation par thématique pourrait avoir lieu.

Mme HUC signale qu'actuellement le travail n'est que ponctuel. Il s'agit essentiellement de détails de la vie quotidienne. Concernant le projet « école », elle avait demandé au maire de participer aux réunions avec M. BILLA, architecte. Le maire avait accepté. Il précise que le projet « école » n'est d'ailleurs qu'à ses balbutiements. Il y a seulement eu deux réunions dont une à laquelle assistait Mme HELAND et qui reprenait la présentation faite au groupe de travail mixte (élus / enseignants / personnel). Pour mémoire un dossier a été remis à tous les conseillers municipaux lors du dernier conseil.

En ce qui concerne le budget, Mme HUC avait expliqué chaque poste lors du conseil syndical.

Il est préconisé que le compte rendu de chaque conseil du RPI soit adressé à chaque membre.

Le maire souligne que le rôle d'un élu est d'être sur le terrain, d'agir.

Les élus sont sollicités : par exemple, avant la précédente sortie des classes, il avait proposé d'installer la garderie au foyer rural. Des élus dont Mme HELAND faisait partie, avaient suggéré le local de l'ancienne cantine. Cette dernière proposition ayant été retenue, il avait fallu gérer les travaux. Maire, adjoints, Mme HUC avaient travaillé pour cela durant les vacances. Le maire s'étonne que Mme HELAND dise qu'elle a découvert à la rentrée qu'il y avait du travail à faire durant l'été.

Mme HUC précise que certaines remarques sont à faire en conseil du RPI et non en conseil municipal.

- Le maire précise aux élus que le document « bâtiment et démarche HQE » transmis avec la convocation du conseil municipal sera utile lors de la prochaine présentation du projet « école » par M. BILLA.

Séance levée à 21 Heures 25.